

Compte rendu de l'atelier
Equipements publics induits et impacts sur la vie locale
Jeudi 18 juin - Barretaine

Accueil par le maire de Barretaine, M. Delacroix qui souligne l'importance du projet de center parcs pour Barretaine qui serait les premiers voisins du Center Parcs au nord et voisins par les bois. La réunion était préparée et animée par Philippe Quèvremont membre de la CPDP.

Cette réunion doit permettre d'aborder l'ensemble des investissements publics qui devraient assurer la desserte du Center Parc.

Bertrand Specq, Directeur général des services du Conseil départemental du Jura était accompagné par l'ensemble des techniciens du Conseil départemental et ce sont eux qui sont intervenus en fonction de leurs spécialités respectives. M Specq a précisé que les éléments qui allaient être présentés n'étaient pas des solutions figées mais des hypothèses qui devraient donner lieu à des études plus approfondies après avoir été examinées au regard des apports du débat public en cours. Il a également précisé que ces diverses dessertes devaient être compatibles avec les schémas existants et en particulier le schéma départemental pour le tourisme et le loisir, le plan de gestion des déchets, le schéma d'alimentation en eau potable etc.. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage pour la fibre et la route (hors réseau national et voirie communale) les collectivités et les syndicats spécialisés étant maîtres d'ouvrage pour les autres équipements. Le Conseil départemental est conseiller de ces maîtres d'ouvrage.

L'eau potable

Cet aspect a été traité par M. Pichon responsable du service eau et assainissement du Conseil départemental.

Rappel des besoins en eau de Pierre & vacances : 400 cottages correspondant à 1700 personnes /jour. La consommation par occupant et par jour est de 110 à 120 litres soit 190 à 210 m³/ jour uniquement pour l'hébergement.

Concernant les équipements : 120 m³/jour pour les commerces restaurants etc. et 3000 m³/an pour le remplissage des piscines auxquels il faut ajouter l'eau nécessaire aux sanitaires de l'Aquamundo soit un besoin total entre 480 et 500 m³/jour d'eau potable.

Au-delà de ces moyennes, il convient d'examiner l'impact des prélèvements sur la ressource en période de pointe (et également sur les rejets). Quelle que soit la solution retenue en matière d'alimentation en eau il sera nécessaire d'avoir un réservoir de sécurité de 2 à 3 jours soit 1500 m³ pour que le Center Parcs ait une sécurité en cas de coupure ponctuelle.

- Premier scénario d'alimentation : Raccordement au SIE du Centre Est et à la source de la Papeterie

Le SIE est un grand syndicat qui dessert 3300 abonnés. L'extrémité de son réseau arrive à Plasne. Cette option est envisageable si l'on renforce les équipements existants car il n'ont pas les capacités suffisantes: reprise de la station de pompage sur la branche de Lent, renforcement jusqu'au réservoir de Montrond. Puis deux options de tracés : renforcement de l'existant (14 km et 2,9 M€) ou conduite directe depuis le réservoir en passant par Besain. (11 km). Cette dernière solution limiterait les améliorations du réseau à la desserte de Besain alors que la première permettrait une amélioration plus importante des réseaux des communes qui datent souvent de 80 ans voire 100 ans.

L'impact sur la Papeterie

La source de la Papeterie dessert Champagnole et le SIE pour 5500 m³/jour. 500 m³/jour prélevés pour le center parcs représenteraient 9% supplémentaires. La réserve de la papeterie est suffisante en moyenne annuelle

L'impact à examiner est celui qu'une augmentation du prélèvement aurait sur l'Ain en période d'étiage. Les 70 m³/heure destinés à alimenter le Center Parcs augmenteraient les prélèvements de 15% et pourraient avoir des conséquences sur le débit d'étiage.

Une étude sur les changements climatiques conduite par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée montre qu'en 2050 il y aura une diminution des débits d'étiage des cours d'eau (dont l'Ain) comprise entre 25 et 50%. Il serait indispensable de réaliser une étude hydraulique de la source de la Papeterie allant jusqu'à examiner l'impact des niveaux de l'Ain sur les habitats aquatiques. Coût de cette solution : 4,5 à 5,7 M€ selon les tracés.

- Deuxième scénario : Raccordement au SIE de Heute la Roche

Il s'alimente dans la vallée de l'Ain dans les puits de Mirebel. C'est la source la plus proche du site prévu pour le Center Parcs. Deux tracés de raccordement seraient possible : soit via Picarreau ce qui permettrait de sécuriser la desserte de 1000 habitants, soit via Fay-en-Montagne qui permettrait de sécuriser Bonnefontaine, Fay-en-Montagne et le Fied. L'impact de ce scénario est différent de celui du premier car il n'y a pas de cours d'eau, et la question posée est d'abord celle des limites quantitatives de la ressource. Le Syndicat et les quatre communes du plateau ont une faible réserve et les situations tendues sont fréquentes. Le coût de ce scénario est de 4M€ mais il faudrait rechercher une nouvelle ressource en complément. Le karst noyé est une piste car il recèle beaucoup d'eau et cette ressource si elle était accessible éviterait l'impact d'un prélèvement supplémentaire sur la vallée de l'Ain ;

- Troisième scénario : une solution mixte combinant la ressource de la Papeterie et celle du SIE Heute la Roche.

Cette solution aurait l'avantage de diminuer l'impact sur chacune des ressources en période de pointe mais elle serait plus coûteuse.

La fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a attiré l'attention sur plusieurs aspects :

- le mauvais rendement des réseaux actuels. Il y a là matière à améliorer la situation en réduisant les pertes ;
- la modulation du pompage dans le temps afin d'éviter que les cours d'eau ne se trouvent à sec pendant quelques heures chaque nuit (cf. le Valzin) ;
- les questions liées aux situations de crise et donc la régulation des besoins du Center Parcs en période de sécheresse sévère ;
- l'impact sur les habitats aquatiques ;
- la prise en compte des contrats de rivière conduits par le Conseil départemental.

L'amélioration du rendement des réseaux correspond à une obligation générale lorsqu'il est inférieur à un seuil minimal. Pour le reste il y aura une amélioration puisque les renforcements envisagés se feront en canalisations nouvelles. Sur la question du pompage, dans la source de la Papeterie, ajouter 500 m³ représenterait deux heures de pompages supplémentaires soit 10h/jour en tout ; Sur les aspects liés à la sécurité de l'approvisionnement, il n'est pas possible d'aller au delà de deux jours de réserve au risque d'une dégradation de la qualité de l'eau stockée. En cas d'arrêt sécheresse, Pierre et Vacances sera soumis au droit commun et devrait limiter l'usage de l'eau. En cas d'interdiction totale de remplissage des piscines, il pourrait être amené à fermer des bassins.

Concernant l'impact sur les milieux, si l'augmentation des rendements devrait permettre une amélioration quantitative des masses d'eau, l'aspect qualitatif doit être étudié mais les procédures d'autorisation et de déclarations garantissent la prise en compte de mesures de compensation et de réduction en matière de rejet des eaux usées. Il sera nécessaire de modéliser l'impact du prélèvement et des rejets sur les habitats aquatiques, invertébrés, poissons, écrevisses etc... La fédération de pêche et de protection du milieu aquatique sera très attentive à toute dégradation de la qualité de l'eau de l'Ain et de la préservation des habitats. Elle signale une période récente où le débit est descendu en dessous de 1m³/seconde.

M. Reilé, Hydrogéologue du syndicat confirme la légitimité des craintes sur un prélèvement exclusivement sur la source de la papèterie et confirme l'hypothèse d'une solution mixte et de la recherche d'une nouvelle ressource dans les calcaires profonds dont le prélèvement n'affecterait pas les milieux superficiels et la population piscicole. Le représentant de la coordination jurassienne eau et assainissement a demandé que toutes les études soient réalisées avant que les autorisations et décisions définitives ne soient prises. Il a également insisté sur l'importance en terme de transparence d'avoir des éléments fiables sur les coûts et le financement des diverses solutions proposées afin d'apprécier l'importance des financements publics mobilisés pour ce projet.

L'impact de ces travaux sur le prix de l'eau

Pierre & Vacances ne serait pas un usager « particulier » puisqu'il consommera 180 000m³/an et cela rapportera des sommes importantes au syndicat. Pierre & Vacances paierait l'eau comme tout usager plus une part fixe (entre 100 et 150 000€) et ces montants permettraient de rembourser les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux dédiés au center parcs à hauteur de 2,4M€. S'il y a une augmentation du prix de l'eau pour l'usager, elle correspondra à une amélioration du service rendu.

Pour conclure sur ce point très sensible de l'approvisionnement en eau du Center Parcs, la commission a demandé que la poursuite des études se fasse dans une totale transparence même si les autorisations dont bénéficie aujourd'hui la source de la Papèterie permettent d'éviter une nouvelle autorisation.

L'assainissement

Les besoins 2500 équivalents habitants pour l'organique et 3500 pour l'hydraulique

Deux scénarios sont à l'étude :

- Assainissement par Plasne qui dispose d'une station d'une capacité de 2000 EH et qui fonctionne bien avec 1000EH (300 habitants et 700 pour la coopérative).

Ce scénario nécessiterait une extension de la station à 4500 EH. Les eaux des coopératives sont très chargées en pollution et seraient diluées par les eaux du Center Parcs. Cette solution nécessiterait des acquisitions foncières qu'il s'agisse d'extension ou de nouvelle installation. Les rejets se feraient en infiltration avec la Seille comme exutoire. Ce nouveau dimensionnement serait a priori compatible (en moyenne) avec le débit et la qualité de la Seille mais cela reste à vérifier en période d'étiage où les rejets représenteraient 26% de son débit ; coût total 2,9M€.

- Raccordement sur Poligny

La station de Poligny Tourmont est ancienne , en limite de capacité nominale et non conforme à la réglementation actuelle. En l'absence de Center Parcs, elle devrait être réhabilitée pour un coût de 4,6M€. Le raccordement de Center Parcs et la desserte de nouvelles zones porterait les besoins de la station à 16 000EH (au lieu des 11000EH actuels) pour un coût total incluant les raccordements de 7,8M€. La part de Center Parcs représenterait 22% de la station. Les rejets se feraient dans l'Orain, ce qui est acceptable en moyenne annuelle et plus important en périodes d'étiage pendant lesquelles les rejets augmenteraient les débits de 20%.

Le maire de Plasne sans être opposé à l'étude d'un raccordement sur la station de sa commune n'est pas demandeur. Il souligne qu'il faudrait trouver un nouvel emplacement et que le problème le plus important est celui de l'épandage des boues qui est actuellement pris en charge par la coopérative ce qui ne serait plus le cas avec l'arrivée des effluents du Center Parcs.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour il est précisé par son président que la décision reviendra à la communauté de communes mais qu'elle sera prise en concertation avec la commune de Plasne

Le desserte routière

Les trafics attendus par Pierre & Vacances sont de 1400 véhicules /jour dont 8 poids lourds la veille et les fins de week end. Ce chiffre inclut les clients, les employés et les fournisseurs. Les autres jours c'est de l'ordre de 400V/jour. Ils viennent de l'autoroute A39 côté ouest depuis l'échangeur de Bersaillin et côté est depuis la RN5. La desserte du Center Parcs était initialement prévue depuis la RD68 qui monte depuis Poligny et traverse Plasne, solution qui a été très vivement contestée par les habitants de Plasne .

La solution actuellement à l'étude est celle d'un accès depuis la RN5 et la route forestière de la Combe au Larre. Selon un participant, cet accès poserait des problèmes de cohabitation entre les engins forestiers et les autres véhicules accédant ou sortant du Center Parcs mais cet aspect n'a pas semblé inquiéter les techniciens du Conseil départemental habitués à ce genre de situation. La question du financement a été posée comme pour l'ensemble des équipements de desserte du projet mais pour le Conseil départemental cet aspect est indépendant du choix technique car la desserte par la RD 68 aurait également du être financée par le département et aurait été plus onéreuse pour le vice-président du conseil départemental. Ces aspects financiers du projet doivent encore être affinés. Certains participants , opposés à la traversée de Plasne ont cependant vivement déploré que le changement d'accès se traduise par un report sine die des travaux de réfection de la RD68 en assez mauvais état et de sécurisation de la traversée de Plasne . Plus généralement les participants au débat ne comprennent pas que la priorité dans les investissements routiers soit donnée au Center Parcs et non à la satisfaction des besoins des communes.

Une habitante de Poligny s'est inquiétée des nuisances provoquées par l'augmentation du trafic dans la traversée de Poligny : insécurité routière, pollution bruit et incidence de ce projet sur la production de gaz à effet de serre et la santé publique. Elle a également souligné les problèmes d'encombrement et d'insuffisance de places de stationnement déjà existants. Le Maire de Poligny a fait valoir que le trafic moyen dans sa rue principale était de 6000véh/jour et atteignait 20 000veh/jour pendant les périodes de transition des vacances d'hiver. Pour lui le problème essentiel est celui des 4 à 500 camions quotidiens volume qui ne serait que très faiblement aggravé par les 8 camions /jour desservant le Center Parcs. L'habitante de Poligny demande une étude précise, ce qui sera fait dans l'étude d'impact.

La desserte en gaz et en électricité

L'électricité : l'interlocuteur est ErDF . Les besoins en termes de puissance de Center Parcs sont de 3,5MW. Cette puissance nécessite un raccordement à une ligne à très haute tension qui passe du côté de Monnet. Ce raccordement passerait au voisinage de Saint-Lothain et de Plasne. C'est une ligne enterrée.

Coût : 1,3M€. La partie qui serait prise en charge par ErDF n'est pas arrêtée elle pourrait être de 40%

Le gaz : l'interlocuteur est GrDF on peut se raccorder sur Poligny en gaz naturel. On utiliserait les tracés réalisés pour le raccordement à l'assainissement si c'est l'hypothèse d'une station à Poligny qui était retenue. Coût : 800M€. Pas d'éléments sur le cofinancement possible à ce stade. La desserte en électricité et en gaz ont suscité des interrogations dans le public : quelles améliorations ces travaux vont-ils apporter aux habitants de Plasne et des autres villages ? Les intervenants craignent d'avoir à subir des nuisances liées aux tranchées nécessaire à l'enfouissement des réseaux sans avoir aucune retombées. Le directeur général du Conseil départemental a fait valoir qu'à partir du moment où l'on ne passe plus par Plasne pour accéder au Center Parcs, l'objectif est de ne pas l'utiliser la RD 68 pour acheminer les réseaux. Seul ErDF n'a fourni aucune précision à ce sujet. Mais le gaz et la fibre ne passeraient pas par Plasne si l'accès se fait depuis la RN5.

Téléphonie et fibre :

Les tracés d'acheminement suivraient l'accotement de la route aménagée. le coût estimé est de 400K€.

Concernant la téléphonie mobile, Center Parcs pourrait choisir un opérateur qui étudie une solution permettant de desservir Plasne et le Fied très mal desservis actuellement ;

La réunion s'est achevée sur des questions sur les besoins en services nécessaires à l'arrivée de 2000 EH sur le plateau : sécurité sanitaire , sécurité incendie, évacuation des déchets, déneigement des routes avec une interrogation sur les coûts de ces services supplémentaires. Le maire de Poligny considère que les services de Poligny ont une marge importante permettant de répondre à la demande.

Enfin une intervenante a interrogé le maître d'ouvrage sur la possibilité d'accès gratuits à la piscine pour les enfants des communes proches. Pierre & Vacances tout en émettant des réserves, s'est dit ouvert à étudier la question sans se prononcer à ce stade.